



Service Education et Sports de Clermont l'Hérault

Bulletin d'inscription Année scolaire 2023-2024



Enfant :

Nom..... Prénom..... Sexe :

Date de naissanceLieu de naissanceNiveau de classe.....

Responsable 1 (porteur du dossier)

Mère Père Famille d'accueil Autre, à préciser :.....

NomPrénom.....

Adresse :

Code postal..... Ville

Tel Portable.....Tel Domicile : Tel pro :

Courriel

Numéro CAF Numéro MSA.....

Responsable 2

Mère Père Famille d'accueil Autre, à préciser :.....

NomPrénom.....

Adresse :

Code postal..... Ville

Tel Portable.....Tel Domicile : Tel pro :

Courriel

Numéro CAF Numéro MSA.....

Personnes à contacter en cas d'urgence, oubli cantine, retard garderie, accident, maladie (hors responsables).
Notez le lien avec l'enfant (grand père, oncle...). Ces personnes doivent être proches et joignables facilement.

M.....lien :Tel

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (hors responsables). Notez le lien avec l'enfant (Sœur, tante...)

M.....lien :Tel

Choix restauration

Repas classique

Repas sans viande

Panier repas dans le cadre d'un PAI

Etude surveillée de 16h30 à 17h30

Rappel : ce service n'est pas une aide aux devoirs mais une étude surveillée. Il incombe aux familles de vérifier et de contrôler la réalisation ainsi que la qualité du travail scolaire de leur enfant, en lien avec l'équipe enseignante.

Jours d'inscription demandés (*) :	
Lundi :	<input type="checkbox"/>
Mardi :	<input type="checkbox"/>
Jeudi :	<input type="checkbox"/>
Vendredi :	<input type="checkbox"/>

***Attention : cette activité ne se modifie pas via l'e-guichet. Seul le service Education la gère.**

Autorisations. IMPORTANT, A COCHER :

A la fin de la classe à 16h30

Rappel enfants de maternelle : un enfant de maternelle ne peut sortir seul et sera obligatoirement récupéré par une personne signalée sur la présente fiche. Si cet enfant n'est pas récupéré, il sera remis automatiquement à l'accueil de garderie du soir 1 après information aux parents par l'enseignant, et avec facturation. **Rappel enfants d'élémentaire** : Légalement, à partir du CP, un enfant sort seul de l'école. Pour rester dans l'école à la fin de la classe, l'enfant doit être inscrit en *étude* ou *accueil du soir 1* par ses responsables.

CP à CM2 : A la fin de l'étude surveillée ou Accueil du soir 1

Je prends la responsabilité d'autoriser mon enfant à quitter seul l'étude surveillée ou l'accueil du soir 1 à 17h30. **NB** : S'il n'est pas autorisé à sortir seul et non récupéré après l'étude surveillée, il doit être inscrit par ses responsables en *accueil du soir 2*.

CP à CM2 : A la fin de l'Accueil du soir 2 à 18h30

Je prends la responsabilité d'autoriser mon enfant à quitter seul l'accueil du soir 2 à 18h30.

LE SPORT

Je prends la responsabilité d'autoriser mon enfant à quitter seul l'Ecole Municipale des Sports et les journées de la *semaine des sports* durant les vacances.

J'autorise la prise de/des photos de groupe et la diffusion de/des photos dans le cadre de la communication de la mairie (magazine, plaquette thématique ou articles sur site Internet de la ville, réseaux sociaux, réalisation DVD pour les sorties...).

Je souhaite recevoir ma facture : Sur le E.Guichet Par voie postale
(Si non coché, la facture sera envoyée via le guichet)

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par la ville de Clermont l'Hérault dont la finalité est la gestion des services liés au périscolaire, ainsi qu'aux activités sportives. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez consulter la notice d'informations présente dans le règlement intérieur du service Education et Sports.

Je soussigné Mme ou M
déclare accepter le règlement intérieur du service Education de Clermont l'Hérault.

Signature du/des responsables

Fait à Le.....

Documents à joindre au dossier (tout dossier incomplet ne pourra être traité)

Attention : Pour les dossiers envoyés par internet, seuls les fichiers PDF seront acceptés

- Relevé d'Identité Bancaire
- Copie avis d'impôts année N-1 de toutes les personnes du foyer (sans ce(s) document(s), vous serez placé dans la tranche tarifaire la plus haute)
- Copie livret de famille (pages enfants)
- Attestation de droits et paiements CAF
- Copie carnet de santé ; pages « vaccination » OU attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations. Sans ce document, pas de scolarisation possible.
- Fiche sanitaire de liaison remplie et signée
- Attestation d'assurance (Responsabilité civile + garantie individuelle accident)
- *Si nécessaire* : PAI préalablement signé par le médecin scolaire, la Direction de l'école et la famille.
- *Si nécessaire* : Copie du jugement JAF

Imprimé à retourner avec tous les documents demandés au Service Education :

9 bis, Rue Doyen R. Gosse – 34800 CLERMONT L'HERAULT

☎ 09.64.05.27.04

✉ scolaire@ville-clermont-herault.fr

🌐 www.espace-citoyens.net/e-guichet-clermontherault